

MAIRIE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 24 juin 2023 à 9h30 à la Mairie

Présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA.

Représentées : Alain LEMOINE (procuration à Janine BARTEL)
Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)
Noëlle PEQUIGNOT (procuration à Hakima KOCH)
Damien LOCATELLI (procuration à Robert PERSONENI)

Absents : Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

1 – DELIBERATION – RECRUTEMENT PERSONNEL PERISCOLAIRE

Un agent exerçant ses fonctions au périscolaire est actuellement en congé maladie. Cet arrêt sera probablement renouvelé jusqu'au 31 juillet.

Monsieur le Maire propose de recruter deux agents pour palier à cette absence et à d'autres absences éventuelles.

Les contrats seront rémunérés à l'échelon 1 du grade d'Adjoint d'animation territorial pour un quota d'heure de 28.5/35^{ème} et de 31/35^{ème}.

Ces contrats pourront éventuellement être complétés pour atteindre 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- La création de deux emplois, à temps non complet, à 28.5/35^{ème} et 31/35^{ème}.
- La possibilité d'adjoindre des contrats complémentaires en cas d'absence d'un nouvel agent.

2 – DELIBERATION – INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUE - SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la mairie, le projet inclut l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Il a été proposé par la société Station-e l'installation d'une station multi-services comportant :

- deux bornes de recharge électrique,
- des casiers de conciergerie (dépôt et retrait de colis).

L'installation et la gestion de cet espace sera intégralement à la charge de la société Station-e et un loyer de 300€/an sera reversé à la commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'installation d'une station multi-services.

3 – DELIBERATION – PERMIS DE DEMOLIR ET VEGETALISATION DE LA PARCELLE AE 170

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte d'achat de la parcelle AE 170 a été signé.

Il propose de démolir le bâtiment situé sur cette parcelle et, par la suite, de la végétaliser.

A cet effet, il sollicite le conseil afin qu'il l'autorise à :

- déposer un permis de démolir,
- déposer des demandes de subvention dans le cadre de la végétalisation de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- d'autoriser le Maire à déposer un permis de démolir,
- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention dans le cadre de la végétalisation de cette parcelle.

4 – ONF – ASSIETTE DES COUPES 2023

Le Maire présente la proposition de l'ONF pour les coupes de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'assiette des coupes 2023 et valide le programme forestier proposé par l'Office National des Forêts.

5 – OCCUPATION SALLE DES FETES COURS DE ZUMBA

Monsieur Cédric PRIGENT dispense des cours de zumba le mardi de 19h à 20h et le jeudi de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes. Il souhaite proposer des cours supplémentaires le mardi soir de 18h à 21h.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la salle des fêtes pour la dispense de ces prestations supplémentaires avec une période d'essai jusqu'au 31 octobre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Planning d'aménagement du parking de la mairie : les travaux débutent le 26 juin avec la neutralisation de l'entrée via la rue de Voujeaucourt.

Le parking sera complètement fermé à la circulation du 10 au 25 juillet 2023.

- A la suite d'une mutation professionnelle, Madame Nathalie PEIRO, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, a démissionné au 30 juin.

Ses fonctions seront reprises par les autres adjoints comme défini par arrêté du Maire.

- Calendrier des manifestations à venir :

- la fête du village le samedi 1^{er} juillet
- 13 juillet à 17h fête nationale.

La séance est levée à 11h30.

Le Maire,
Christian QUENOT

